

Rupture douteuse contrat de travail

Par Entoine , le 30/11/2024 à 22:32
Bonjour,
Je vous sollicite pour des conseils sur une situation que vit un ami et que je vous expose ciaprès.
Il a plus de 30 ans, des diplômes en poche, de l'expérience professionnelle et une RQTH (maladie auto-immune).
Il a été embauché fin septembre dernier pour un contrat d'apprentissage d'un an dans une grande entreprise nationale, pour un futur poste de manager.
2 jours avant la fin de la période d'essai, son manager, directeur de la structure, l'a convoqué pour mettre fin au contrat.
Selon les dires de ce dernier, il n'y a pas eu de faute professionnelle, ni de problème de compétences. « Il ne le sentait pas », voilà ce qui a été dit à mon ami, avec « tu ne sais même pas pourquoi je mets un terme au contrat, hein, j'imagine » et « je te le dirai en off quand les papiers seront signés ».

Mon ami a été sous le choc car il ne s'y attendait pas. Bien sûr il y avait des axes d'amélioration par rapport au poste envisagé - étant en formation pour apprendre c'est logique - mais pas d'obstacles rédhibitoires. Le relationnel avec l'ensemble des collègues était très bon.

Son manager, qui ne supportait pas être contredit ou que l'on pense d'une autre manière, n'a

jamais été présent, ne s'en occupait pas, il n'y a pas eu d'accompagnement. Les indications de travail étaient toujours floues sans contours ni objectifs précis. De même il se débrouillait toujours pour retarder les réunions de suivi de formation et d'évolution dans le poste, pour carrément l'annuler le jour de l'annonce de la rupture du contrat et alors qu'une était prévue le jour-même. Je suis en train de ramasser mon ami à la petite cuillère devant cette situation absurde, subie et abusive. Je sais qu'une rupture de contrat d'apprentissage pendant la période d'essai peut se faire à l'initiative de l'employeur sans justification. Cependant, au vu de la manière de faire et des propos tenus (malheureusement sans témoin), n'y a-t-il pas un moyen d'agir et de soulever le problème ? Le manager a même refusé d'expliquer à l'organe dirigeant chapeautant le tout les raisons de son choix. Cela semble suspicieux en plus des précédents dires. Mon ami pense ainsi que le motif de rupture est illicite, discriminant. L'entreprise a pris connaissance des faits mais aucun retour ce jour. Pour l'instant les choses ne bougent pas. N'est-elle pas censée trouver une autre solution - sachant qu'à peine la moitié des postes proposés dans le cadre de cet apprentissage ont été pourvus ? Ou bien l'organisme de formation ? Je cherche voir comment aider mon ami qui est complètement au 36ème dessous et perdu devant cette situation. Votre aide est la bienvenue et je vous remercie vivement pour les retours que vous pourrez avoir.

Par Cousinnestor, le 01/12/2024 à 08:47

Hello!

Malheureusement comme une rupture de contrat d'apprentissage pendant la période d'essai peut se faire de part et d'autre sans justification, je ne vois pas bien ce que votre ami peut espérer dans son cas sauf votre soutien et peut-être poursuivre une démarche amiable personnelle auprès de "l'entreprise* qui a pris connaissance des faits mais aucun retour ce jour"?

* qui est "l'entreprise" au-dessus du "manager" en question bien que "directeur de la structure "?

A+